

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Projet de modification concernant le signalement obligatoire des incidents de cybersécurité

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par l'OCRCVM, de modification concernant le signalement obligatoire des incidents de cybersécurité (le « projet de modification »). Le projet de modification vise à exiger que les courtiers signalent à l'OCRCVM tout incident de cybersécurité dans les trois jours civils suivant la découverte de l'incident et à préciser les renseignements sur les incidents qu'ils doivent transmettre.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2018-04-05, Vol. 15, n°13).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 22 mai 2018, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Jean-Simon Lemieux
Analyste expert aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4366
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4366
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : jean-simon.lemieux@lautorite.qc.ca

Herman Tan
Analyste expert en structures de marché
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4349
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4349
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : herman.tan@lautorite.qc.ca